

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2020

PLFR 2020 - (N° 2758)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Meizonnet et M. Pajot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, six mois après la publication de la présente loi, un rapport sur le programme de rachat d'urgence face à la pandémie lancé par la Banque centrale européenne afin de s'assurer de la traçabilité des fonds débloqués.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Banque Centrale Européenne a annoncé un programme de rachat d'urgence face à la pandémie via des rachats de dette publique et privée pour 750 milliards d'euros.

La crise financière de 2008 a montré que ce type de plan avait d'abord bénéficié au secteur bancaire et non à l'économie réelle.

Cet amendement demande donc au gouvernement un rapport pour s'assurer de la traçabilité de ces milliards.

Il serait tout à fait scandaleux que cet argent serve une nouvelle fois à sauver les marchés financiers ou à renflouer les caisses des banques voire que ces fonds accentuent la financiarisation mondialisée de notre économie au lieu d'aider l'économie réelle et enracinée.

Le Président de la République a utilisé le terme de rupture, cet amendement vise donc à s'assurer que cette crise va en effet entraîner un changement dans notre modèle économique dont chacun ne peut que constater aujourd'hui les limites et même la dangerosité.